

Province du }  
Canada. }

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra. Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial; NOUS FAISONS CONNAÎTRE par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement Provincial, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Exécutif, NOUS AVONS CE JOUR donné des Ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement Provincial dans Notre dite Province, lesquels Writs seront en date de ce SEIZIÈME jour de MAI courant, et rapportables le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, à l'exception cependant des Writs pour le comté de Gaspé et pour les comtés-unis de Chicoutimi et Saguenay, lesquels Writs seront rapportables le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de Ballytramon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et pour Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite province du Canada, le SEIZIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et trois, et de Notre Règne la Vingt-sixième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Province du }  
Canada. }

MONCK.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront—SALUT :

PROCLAMATION.

**S**ACHÉZ QUE, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province du Canada, et d'avoir son avis en Parlement Provincial, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province, par ces présentes convoquons l'Assemblée Législative, dans et pour Notre dite Province, et la soumons de se réunir en Notre Cité de QUÉBEC, en Notre dite Province, VENDREDI, le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.